

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^O 196-2023

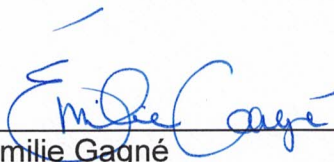
La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Alfred le 13 mars 2023 :

Règlement #196-2023 – Règlement relatif au comité de démolition

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 9, route du Cap, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Alfred, ce 14 mars 2023



Émilie Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière